



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la démocratie locale, des élections et des réglementations

Arrêté n° 24.2020.09.27.001

Fixant la liste des candidats pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.298, L.299, L.301 à L.304 et R.149 à R.153 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2020-08-10-001 du 11 août 2020 fixant notamment les dates de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections sénatoriales ;

Vu l'ordre de dépôt et d'enregistrement des candidatures à la préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

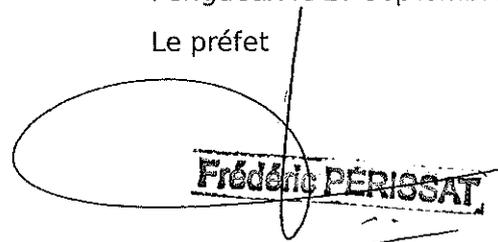
Article 1er : La liste des candidats et de leurs remplaçants pour le second tour des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 dans le département de la Dordogne est fixée comme suit :

Candidats	Nuance attribuée au candidat	Remplaçants
1. Mme Marie-Claude VARAILLAS	Parti communiste français (COM)	M. Benoît SECRESTAT
2. M. Jean Pierre CUBERTAFON	Mouvement démocrate (MDM)	Mme Claudine FAURE
3. M. Robert DUBOIS	Rassemblement national (RN)	Mme Florence JOUBERT

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Dordogne.

Périgueux le 27 septembre 2020

Le préfet


Frédéric PERISSAT